



Dettes des parents de leur vivant

Par **milamoi**, le 16/11/2008 à 22:25

Bonjour,

Voici mon cas, mes parents ne payent plus leurs loyers depuis quelques temps. Le propriétaire veut vendre leur maison et la date de départ est fixée pour juin 2009. Le propriétaire ne touchant pas les loyers de mes parents peut-il se rapprocher de la justice afin de trouver une personne solvable ? étant fils unique, est-ce que je peux être inquité ?

De plus, j'aimerais savoir s'il est possible de "se décharger" légalement de ses parents et si oui comment le faire ?

Je vous remercie de l'attention que vous apporterez à ma demande.

Bien à vous

Par **Marion2**, le 16/11/2008 à 22:27

Bonsoir,

A moins que vous ne vous soyez porté caution pour le loyer de vos parents, le propriétaire n'a aucun recours contre vous.

Pour vos parents, il faudrait savoir pourquoi ils ne payent plus leur loyer, ont-ils d'autres dettes ?

Par **milamoi**, le **16/11/2008** à **22:32**

Merci pour votre réponse, je ne suis pas en bon terme avec mes parents donc je ne connais pas l'état de leurs finances.

Par **Marion2**, le **16/11/2008** à **22:47**

Essayez quand même de vous renseigner car si vos parents ont trop de dettes et qu'ils ne peuvent subvenir à leurs besoins, vous risquez d'avoir une pension alimentaire à leur verser.